

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 36 (1990)
Heft: 13

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



PALAIS FEDERAL

Arnold Koller, Président de la Confédération

Par 194 voix sur 218 bulletins valables, l'Assemblée Fédérale a élu le 6 décembre dernier, Arnold Koller, Chef du Département de Justice et Police, Président de la Confédération pour 1990. Flavio Cotti, Chef du Département de l'Intérieur, a été élu Vice-Président pour 1990.

Protection des données : le Ministère public devra donner des informations.

Le Conseiller Fédéral Arnold Koller a donné mandat au Ministère public de la Confédération d'autoriser les personnes qui en font la demande, à consulter les fiches que la police fédérale détient sur eux. Cette consultation devra se faire conformément aux lignes directrices de la protection des données. Cette décision fait suite à la demande formulée par le Conseiller National Peter Bodenmann (PS/VS) qui, avec 50 autres parlementaires, avait exigé de pouvoir consulter la fiche le concernant. La commission d'enquête parlementaire (CEP) put consulter le fichier. Elle constata ainsi que des faits sans importance y étaient consignés, comme de simples suppositions et des informations d'origine privée ou anonyme non vérifiées. Arnold Koller confirme que le registre de police fédéral compte environ 900 000 fiches. 90 % touchent des personnes, 10 % des organisations ou des événements. La moitié des personnes recensées sont des personnes qui ne vivent pas en Suisse ; un quart, des étrangers vivant ou ayant vécu en Suisse et environ un quart de citoyens suisses (225.000).

Le Conseil Fédéral en bref : ETRANGER

— *Un crédit de 6 millions de francs suisses va financer en Indonésie un programme national de nutrition et de santé.*

— *Le Conseil Fédéral a décidé de signer la convention du Conseil de l'Europe contre le dopage dans le sport, sous réserve de ratification par les Chambres.*

— *La Suisse adhère à Eurocontrol, organisation renforçant la coopération pour la sécurité de la navigation aérienne.*

— *31 observateurs suisses ont fait partie du groupe de huit cents personnes (en provenance d'une vingtaine de pays), chargé de superviser les élections en Namibie au mois de novembre. Leur rôle : contrôler le bon déroulement des élections. Il leur incombait surtout d'aider les électeurs qui, souvent, ne savaient ni lire ni écrire et qui votaient pour la première fois de leur vie.*

SUISSE

— *La Suisse ne va pas interdire la rediffusion au Tessin d'émissions italiennes transmises selon des principes non-conformes aux normes internationales.*

— *En modifiant l'ordonnance sur les denrées alimentaires, le Conseil Fédéral autorise la vente, dès le 1^{er} février 1990, de lait mi-écrémé.*

— *Armée : par une modification d'ordonnance, il ne sera désormais plus fait de différence entre les sous-officiers supérieurs, et les officiers en ce qui concerne l'indemnité de subsistance et les repas pris en commun.*

— *P.T.T. le Conseil Fédéral a nommé Jean-Noël Rey à la direction générale des PTT. M. Rey, socialiste, était le conseiller personnel du Conseiller Fédéral Otto Stich. Il a également nommé un nouveau Chef du Service des Suisses de l'Etranger en la personne de Rolf Bodenmüller.*

— *Répondant à l'invitation faite par le Conseil des Ministres de la Communauté Européenne adressée aux membres de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE), le Conseil Fédéral a décidé que la Suisse participera à l'Année Européenne du Tourisme en 1990.*

— *Le Conseil Fédéral a accepté une promesse de don des Forces Motrices du Nord-Est de la Suisse (NOK), qui s'engage à payer pendant six ans le salaire d'un professeur-assistant à l'EPF de Zurich dans le domaine des économies d'énergie.*

Signature à Berne d'un accord entre la Suisse et la Pologne

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires Economiques Extérieures Franz Blankart et son homologue polonais Andrzej Wojcik ont signé le 8 novembre dernier à Berne un accord de promotion et de protection réciproques des investissements entre la Suisse et la Pologne. Cet accord s'inscrit dans la ligne de politique suisse de soutien actif aux réformes entreprises dans les pays d'Europe Centrale et de l'Est. La Suisse a également déjà accordé une aide alimentaire d'urgence de

5 millions de francs suisses à la Pologne. D'autres mesures sont prévues. Elles porteront pour l'essentiel sur l'aide économique, les investissements, la distribution des produits alimentaires, la formation professionnelle, l'environnement et la coopération culturelle.

La Confédération en bref

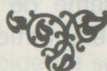
Comme chaque année, le service d'information de la Chancellerie Fédérale publie un fascicule donnant sous une forme succincte un aperçu des institutions de la Confédération : le Conseil Fédéral, les sept départements, le Parlement et ses deux chambres, le Tribunal Fédéral et le Tribunal Fédéral des assurances. On trouve également dans cette brochure des indications sur la répartition des partis politiques au Parlement, une liste des Conseillers Fédéraux et des Présidents de la Confédération, la liste des services d'information et des indications sur d'autres brochures d'information. Gratuit, ce fascicule peut être obtenu contre l'envoi d'une étiquette auto-collante avec nom et adresse du destinataire à l'OCFIM, CH 3000 Berne, (ou téléphoner au 031.61.39.11).

La Suisse participera aux floralies d'Osaka

La Suisse participera aux floralies d'Osaka. Relativement modeste (le budget est de 1 million de francs suisses), sa présence sera assurée par l'Office National Suisse du Tourisme et symbolisée par un mazot vieux de trois siècles.

Saviez-vous...

Combien de navires battent pavillon suisse ? Actuellement, 20. Pour un effectif de 59 marins suisses (15 % de l'effectif total). Désireux d'augmenter ces chiffres, le Conseil Fédéral a décidé fin novembre que les marins helvétiques recevront une aide financière de la Confédération. En espérant ainsi amener l'effectif des marins suisses à 200 hommes (50 %) sur les navires suisses.



Permis de séjour pour étrangers : nouvel accord de réciprocité

Désormais, les Espagnols séjournant en Suisse pourront obtenir un permis de séjour d'établissement (permis C) après cinq ans de séjour régulier en Suisse et non plus après dix ans. Les citoyens suisses qui résident en Espagne, conformément au principe de réciprocité, bénéficieront du même traitement. L'Espagne est le 14^e pays à avoir conclu un tel accord avec la Suisse. Des négociations sont en cours avec l'Allemagne Fédérale, l'Autriche, la Grèce et le Portugal.

Trop cher !

Le Département Militaire Fédéral (DMF) veut abandonner le projet d'un système suisse de contre-mesures radar pour avion de combat. Et ce, bien qu'il ait déjà investi plus de trente millions de francs suisses pour ce projet. L'appareil, destiné aux Tiger F.5, devait permettre de repérer les radars de tir ennemis et de les brouiller.



Des Suisses qui ont la bougeotte

Depuis 1926, l'on n'avait pas enregistré un taux de migration plus élevé (statistiques pour l'année 1988 fournies par l'Office Fédéral de l'Industrie des Arts et Métiers et du Travail (O.F.I.A.M.T.)). En effet, sur les 11 129 citoyens qui ont quitté la Suisse pour un séjour d'au moins six mois à l'étranger, 5 759 seulement sont rentrés.

Depuis la deuxième guerre mondiale, seules les années 1969, 1981 et 1982 ont connu un nombre de départs aussi élevé.

Ces émigrants (dont le plus grand nombre - 70 % - avait moins de trente ans) ont pour une bonne part opté pour les pays de la Communauté Européenne (31,8 %) - R.F.A. et Angleterre surtout - et les Etats Unis (24,9 %). L'Afrique en a attiré 4 %, l'Asie 8 %, l'Océanie 7 %.

Les mouvements migratoires les plus fréquents se rencontrent dans les groupes professionnels des sciences naturelles et humaines, les architectes et les ingénieurs.

71 % d'augmentation de salaire en trente ans...

L'augmentation des salaires réels entre 1955 et 1985 en Suisse est de l'ordre de 71 %, soit une moyenne annuelle de 2,4 %. Tel est le résultat d'une étude publiée dans le numéro de novembre dernier du « Bulletin de documentation économique », une publication de la Société pour le Développement de l'Economie Suisse.

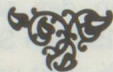
Si les vingt années de croissance entre 1955 et 1975 ont permis une amélioration ininterrompue des salaires réels, la politique salariale des entreprises est devenue plus modérée dès 1975. On enregistre même une diminution des salaires réels en 1979, 1981 et 1984.

On constate également que la différence entre les rémunérations des hommes et celles des femmes était, en 1985, de 33 % chez les ouvriers et de 32 % chez les employés.

Aide aux investissements dans les régions de montagne : un milliard de francs depuis 1975

Les prêts accordés par la Confédération depuis 1975, en vertu de la loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LIM), ont franchi cette année la barre du milliard. D'un montant global de 1,02 milliard de francs suisses, ces prêts sans intérêts ou à taux réduit ont permis aux cinquante-quatre régions de montagne d'améliorer leurs infrastructures à des conditions avantageuses. Pour la seule année 1989, 126,2 millions de frs.s. ont été alloués. Ils ont permis de financer 328 projets d'infrastructure.

En quinze ans, ce sont 3480 projets qui ont été ainsi financés. En valeur absolue, les cantons qui ont jusqu'ici bénéficié de plus d'aide aux investissements sont Berne (179,2 millions de frs.s.), le Valais (162,2 millions de frs.s.), les Grisons (105,2 millions de frs.s.), Fribourg (95,3 millions de frs.s.) et Lucerne (67,9 millions de frs.s.). Sur le plan des régions, les principaux bénéficiaires sont le Luzerner Berggebiet, le Jura, la Gruyère, l'Oberland-Ouest et le Chablais.



Bureaux d'expertises à la disposition des patients

Depuis huit ans, les patients suisses disposent d'un moyen de recours lorsqu'ils estiment avoir été victimes d'une erreur de traitement ou de diagnostic. Les bureaux d'expertises extrajudiciaires de cas de responsabilité civile du médecin, à Berne et à Lausanne, accueillent les demandes dans les cas où une faute médicale est soupçonnée. En 1988, 90 demandes ont été introduites, et 57 expertises rendues. Parmi ces dernières, 13 rapports ont conclu à l'existence d'une erreur médicale. Ce qui tendrait à démentir le préjugé selon lequel il est impossible de faire établir une erreur médicale.

Projets d'initiatives

Le parti suisse des automobilistes (PA) veut lancer une initiative populaire pour l'abolition de l'impôt fédéral direct. Cette décision a été prise début novembre lors de l'assemblée des délégués du parti. Outre cette abolition, l'initiative du PA demande qu'un taux unique de 14 % maximum s'applique aux marchandises et services soumis à l'imposition directe. Un cinquième du produit brut des impôts fédéraux serait versé aux cantons, et au moins un sixième de ce montant affecté à la péréquation financière intercantonale.

Le PA motive son initiative en affirmant que les impôts directs représentent aujourd'hui en Suisse, avec les cotisations sociales, environ 80 % des recettes fiscales : prépondérance jugée malsaine et nuisible à l'esprit d'entreprise.

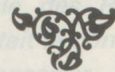
L'action nationale veut lancer une initiative populaire tendant à restreindre le droit d'asile en Suisse (l'asile ne devrait être accordé aux réfugiés qu'à titre provisoire). Elle renonce pour l'instant à une nouvelle initiative contre l'immigration étrangère.

Les dangers des solvants

Quelque cent cinquante membres du syndicat du bâtiment et du bois ont été informés, lors de leur dernier Congrès, sur les dangers liés aux solvants contenus dans les peintures et les colles. A l'issue de la conférence, certains participants ont déclaré avoir été choqués par la dénonciation tardive de ces risques par trop sous-estimés. La Caisse Nationale Suisse en cas d'Accidents (CNA) a fixé des concentrations selon le degré de toxicité des solvants, qui ne devraient pas être dépassées dans l'atmosphère des lieux de travail. Des études entreprises dans le canton de Neuchâtel ont toutefois montré que ces valeurs limites ne sont pas toujours respectées.

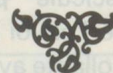
Le juste prix des soins à domicile

Selon l'économiste Jürg Sommer, l'extension des soins à domicile risque d'accroître les coûts de la santé plutôt que de les réduire. Directeur du Fonds National, il a étayé sa thèse en se basant sur les résultats d'une étude réalisée aux Etats-Unis.



Création d'un comité panafricain

Une cinquantaine d'Africains, établis en Suisse, ont constitué début novembre à Lausanne le Comité Panafricain de Suisse (CPAS). Ce Comité cherche à combler un vide dans la communauté africaine, aujourd'hui dispersée entre de nombreuses organisations, devenant ainsi un interlocuteur représentatif en Suisse. Il tient également à jouer un rôle actif lors du prochain congrès panafricain qui aura lieu à Lagos en été 1990 ou 1991.



Vos prochaines vacances

de neige en Suisse

Hôtel Résidence

Glacier-Sporting ★ ★ ★

CH-1938 Champex-Lac

(0.26/83.14.02)

une famille à votre service.